

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 664 rendant exécutoire la délibération n° 236 de la Commission permanente de l'Assemblée territoriale en date du 31 mai 1961

n° 664

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 juin 1961

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1961

Date du numéro
30 juin 1961

VISAS

Le Gouverneur, chef du Territoire de la Côte Française des Somalis, Officier de la Légion d'honneur,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est rendue exécutoire la délibération n° 236 de la Commission permanente de l'Assemblée territoriale de la Côte Française des Somalis en date du 31 mai 1961 modifiant les délibérations n°* 204 et 207 de l'Assemblée territoriale de la Côte Française des Somalis en date du 11 mars 1961. Art. 2. —Le Ministre des Finances, des Affaires économiques et du plan, le Ministre des Affaires intérieures et le Trésorier payeur de la C.F.S. sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera.